

**Nombre de conseillers**

En exercice : 10
Présents : 9
Absents : 1
dont représentés : 0
Votes pour : 9
Votes contre : 0
Abstentions : 0
Suffrages exprimés : 9

Date de la convocation

04/05/2025

Date de publication

15/09/2025

**Séance du 9 septembre 2025 à 18h00**

Le bureau communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du second étage de la Communauté de communes des Vosges du sud à Etueffont, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc Anderhueber, Président.

Titulaires présents : J-L. ANDERHUEBER, J-P. BRINGARD, L. BROS-ZELLER, C. CANAL, J. CHIPAUX, C. CODDET, A. FESSLER, A-S. PEUREUX-DEMANGELLE, D. VALLVERDU

Membre excusé : E. PARROT

Secrétaire de séance : C. CANAL

Décision du bureau n°2025-010

Objet : Demande de subvention - Club vosgien

Vu

- le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10,
- la délibération communautaire n°043-2020, du 15 juillet 2020, portant délégations de l'assemblée au Président et au bureau,

Considérant

- la demande de subvention pluriannuelle du Club vosgien des sentiers introduite en fin d'année 2024,
- les réflexions et échanges intervenus entre l'association, Messieurs les Vice-présidents en charge de la vie associative, du tourisme et de la communication,
- l'intérêt de convenir de critères d'attribution des subventions pour la prochaine mandature,
- les échéances électorales de 2026,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE l'octroi d'une subvention de 2 000 € au titre de 2025.

Etueffont, le 12 septembre 2025

Le Président

Jean-Luc ANDERHUEBER

Le secrétaire de séance,

Christian CANAL